



Rendez-vous en ligne pour une demande de Passeport ou de Carte nationale d'identité

- DÉMARCHES
 - ÉTAT CIVIL
 - RENDEZ-VOUS PASSEPORT / CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ
- CHOISIR UN JOUR ET UNE HEURE

Rendez-vous Passeport / Carte Nationale d'Identité

Vous souhaitez venir le : *

lundi 18 mars 2019	mardi 19 mars 2019	mercredi 20 mars 2019	jeudi 21 mars 2019	vendredi 22 mars 2019
08:30	08:30	08:30	08:30	08:30
09:00	09:00	09:00	09:00	09:00
09:30	09:30	09:30	09:30	09:30
10:00	10:00	10:00	10:00	10:00
10:30	10:30	10:30	10:30	10:30
13:30	11:00	11:00	11:00	11:00
14:00	11:30	11:30	11:30	11:30
14:30			13:30	
15:00			14:00	
15:30			14:30	
16:00			15:00	
16:30			15:30	
			16:00	
			16:30	

- SUIVANT
- REMPLIR LE FORMULAIRE

Rendez-vous Passeport / Carte Nationale d'Identité

Identité du demandeur

Civilité
Madame ▼

Nom *

Prénom

Téléphone *

Indiquez-nous un numéro de téléphone sur lequel vous êtes joignable en journée.

Courriel *

- SUIVANT
 - Vous trouverez tous les documents nécessaires

Rendez-vous Passeport / Carte Nationale d'Identité

POUR TOUTE DEMANDE

Gagnez du temps, [remplissez le formulaire de pré-demande en ligne](#).

- pour une carte d'identité nationale, [cliquez ici](#)
- pour un passeport, [cliquez ici](#)

La présence du demandeur est obligatoire au dépôt du dossier.
Venir avec les originaux et photocopies. Aucune photocopie ne sera faite par le service.
Ne pas signer à l'intérieur du formulaire.

PERSONNE MAJEURE :

- Une photo d'identité de moins de trois mois aux normes en vigueur
- Un justificatif de domicile de moins d'un an (quittance EDF, facture de téléphone, impôts...)
Si la personne est hébergée, fournir le justificatif de domicile de l'hébergeant et la copie recto/verso de sa CNI + une attestation d'hébergement
- Acte de naissance de moins de 3 mois, si vous êtes né à l'étranger, joindre un document prouvant la nationalité française (Décret de naturalisation ou certificat de nationalité)
- Demande de passeport : timbre fiscal de 88 €

PERSONNE MINEURE: "Présence de l'enfant obligatoire avec ses parents"

- Une photo d'identité récente aux normes en vigueur
- Un justificatif de domicile au nom des parents de moins d'un an à la date d'émission du document.
- Carte d'identité ou passeport du parent qui se présente avec l'enfant.
- Livret de famille (original + copie)
- Si divorce ou séparation, joindre le jugement de divorce COMPLET en original, justificatif de domicile et CNI des deux parents + attestation d'hébergement
- Parents non-mariés : copie de la CNI des deux parents et attestation 10.2 signée - [cliquez ici](#)
- Acte de naissance de moins de 3 mois, si vous êtes né à l'étranger, joindre un document prouvant la nationalité française (décret de naturalisation ou certificat de nationalité)
- Demande de passeport : Timbre fiscal (de 0 à 14 ans : 17 € / mineurs de 15 ans et plus : 42 €)

RENOUVELLEMENT, AJOUTER :

- Ancienne carte d'identité / passeport (si plus de 12 ans, l'acte de naissance est obligatoire)
- Pour les femmes mariées : livret de famille / ou veuves : acte de décès

PERTE OU UN VOL DE CNI, AJOUTER :

- Déclaration de perte établie par notre service / déclaration de vol établie par la Police Nationale et timbre fiscal à 25 € + acte de naissance de moins de 3 mois ou passeport biométrique en cours de validité ou périmé depuis moins de deux ans.
- Timbres fiscaux en vente dans les bureaux de tabac, à la perception ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr/>

Précédent

Annuler

Suivant

– SUIVANT



Vérifiez le contenu du formulaire puis cliquez sur « Valider ».

– VALIDER

– UN MAIL DE CONFIRMATION VOUS SERA ENVOYÉ